

SECTION SKI ALPIN

REGLEMENT INTERIEUR

2010/2011

Parents, Athlètes,

Vous avez décidé de rejoindre le Club des sports de VAL D'ISERE. Votre adhésion ne se résume pas simplement à une participation aux activités proposées ; c'est un engagement non seulement vis à vis de vos aînés qui vous ont montré la voie de l'excellence, mais aussi vis à vis d'un système qui s'efforce de vous faire accéder à la haute compétition dans les meilleures conditions possibles. Tout engagement est régi par des règles qu'il est bon de connaître et surtout de respecter. Nous vous demandons donc de bien vouloir lire attentivement les paragraphes qui vont suivre et de bien vouloir nous retourner un exemplaire de ce règlement dûment signé.

1. ADMISSION (Poussins)

- **Tout enfant scolarisé à VAL D'ISERE et dont l'un des parents justifie d'une résidence principale ou d'un emploi sur la Commune, pourra se présenter à la sélection.**
- **Les enfants qui désirent être admis à la section ski, doivent être présents aux tests de sélection qui se déroulent tout au long de la saison d'hiver ; Ils doivent également satisfaire à différentes exigences : tests chrono, techniques, et physiques mis en place par le Club des Sports. Les résultats des tests et courses de la saison seront pris en compte (les détails des critères d'admission sont disponibles au bureau du Club ainsi que sur le site internet du club des sports), et également en annexe.**
- **En cours de saison, un enfant pourra être admis à suivre les entraînements de la section ski, si lors de courses officielles, « COQ DE BRONZE POUSSINS », il rentre dans les critères établis par les membres de la section ski après avis des entraîneurs.**

NB : un enfant admis en cours de saison ne pourra bénéficier de la tenue ; par contre, il devra s'acquitter de la cotisation annuelle au prorata de la saison en cours s'il ne fait pas partie d'un groupe Ski loisir.

Une admission exceptionnelle pourra être accordée au cas par cas, sous forme « d'ouverture exceptionnelle » à un enfant ne répondant pas aux critères du 1^{er} paragraphe, mais qui, de part ses résultats, présenterait un très fort potentiel sportif. Son admission, après avis des entraîneurs et de la Commission ski, serait possible sous contrat avec double cotisation la première année, entériné par le comité de direction.

« Entrée au club d'enfants (à partir de Benjamin, Benjamine) non domiciliés à Val d'Isère »

- **Les candidatures d'enfants venant de l'extérieur seront étudiées par la commission ski : leur rentrée ne pourra se faire qu'après examen de critères et déterminés cas par cas, le comité de direction se réserve le droit de faire entrer des enfants extérieurs à Val d'isère après avis de la Commission ski et des entraîneurs.**

Chaque décision définitive sera prise par la Commission ski après avis auprès des entraîneurs. Dans tous les cas, l'enfant devra se présenter aux tests de sélection en fin de saison pour être définitivement intégré.

2. COTISATION

La cotisation qui s'accompagne d'une adhésion obligatoire de l'un des parents devra être réglée en début de saison, lors de la distribution des tenues et des forfaits de remontées mécaniques.

Tout athlète qui accède à une sélection nationale s'en verra dispensé.

3. PRESENCE ET PONCTUALITE

3.1 PRESENCE

Le Club met en place une équipe d'encadrement qui décide des périodes et des contenus de l'entraînement. Dès lors qu'une séance ou une compétition est programmée, chaque athlète se doit d'y participer (stages d'été et d'automne compris). En cas d'impossibilité, l'athlète ou ses parents devront justifier de son absence à l'entraîneur.

Le programme des entraînements et compétitions sera communiqué par courrier, par internet (www.valsport.org) ou par SMS. (de même que les visites médicales programmées).

3.2 PONCTUALITE

Dans un souci d'organisation, tout athlète doit se présenter à l'heure aux rendez-vous fixés pour l'entraînement ou le départ en course

4. COMPORTEMENT

4.1 Les athlètes

Chaque athlète a pour charge de représenter le Club. Il doit pour cela, se comporter d'une manière toujours exemplaire, vis à vis de tout et de tous, soit :

- Les entraîneurs
- Le personnel du Club et ses dirigeants
- La STVI et le service des pistes
- Le personnel de la Station
- Les clients de la Station
- L'ensemble des personnes et des infrastructures dont ils sont redevables

4.2 Les parents ou représentants légaux

Le Club des Sports ne pourra tolérer d'ingérence ou d'interventionnisme lors des séances d'entraînement programmées par les entraîneurs du CSVI.

5. TENUE ET MATERIEL

Chaque coureur doit porter la tenue prêtée ou désignée par le Club, pour tous les types d'entraînements et compétitions ainsi que pour toute manifestation retenue. Cependant, le port de la tenue est interdit pour se rendre à l'école, au collège ou au lycée à l'exception des élèves du ski études qui pourraient en avoir besoin pour suivre sur place des entraînements ou des compétitions.

Le Club met à la disposition de tous, un matériel varié et onéreux tel que : véhicules, piquets, vidéo, etc... qu'il est dans l'intérêt de tous, de préserver.

Tout matériel commandé par l'intermédiaire du Club, sera facturé au prix accordé par les Marques.

6. MAINTIEN ET SANCTIONS

6.1 MAINTIEN

Tout athlète dont les résultats ou la motivation seront jugés insuffisants à la fin de la 2^{ème} année Poussin(e)s (et ce, par rapport au niveau du groupe), ne pourra pas être maintenu au sein de la section ski pour la saison suivante, et pourra rejoindre la section « ski loisir » sur décision de la Commission ski et après avis des entraîneurs (sauf cas de force majeure : maladie, accident, etc...) voir annexe.

Il en sera de même, pour un enfant Benjamin 2, notamment si il ou elle n'est pas remplit les 4 critères demandé (voir annexe).

6.2 SANCTIONS

L'athlète qui manquerait aux engagements pris lors des paragraphes précédents, se verrait sanctionné sous forme d'avertissements. Ces avertissements pourront être donnés par la Commission ski sur demande des entraîneurs :

- . En cas de manquement, un premier avertissement sera donné**
- . Le deuxième sera suivi d'une pénalité sportive**
- . Le troisième avertissement, d'une mise à pied temporaire**

En cas de faute grave et au-delà de 3 avertissements, l'exclusion définitive sera prononcée sur décision de la Commission ski.

1. COMMUNICATION ET CONSEILS

Le Club organise plusieurs rencontres au cours desquels il vous est possible d'échanger des informations avec les entraîneurs il est possible de prendre rendez vous à tout moment.

Nous attirons votre attention sur les voies scolaires qui favorisent l'accès au haut niveau :

- . le collège ST-EXUPERY de BOURG-ST-MAURICE dans un 1^{er} temps**
- . puis les différents lycées de la région sont certainement des choix judicieux pour la poursuite d'une carrière sportive.**

ANNEXES

CRITERES Saison 2010/2011

MICROBES 2

Tests pour les Microbes 2 (2002) :

- ↪ Tests Géant → vacances de Noël, Février et Pâques.
- ↪ Test EPS → vacances de Noël et Pâques.

↪ Pour l'entrée des Microbes 2 (2002) en Poussins :

↪ Poussins Compétitions : Avis des entraîneurs et comité directeur.
Sur les tests : (Chronos / technique ski / EPS)

↪ Poussins Loisir : si avis défavorable des entraîneurs et de la commission sur les tests :

POUSSINS COMPETITION

↪ Critères de maintien :

- ↪ Une sélection en Poussins Compétition reste valable pour toute l'année.
- ↪ Support de discussion : Etre dans les critères sur la moitié des manches réalisées du coq de bronze.

- . 15% du meilleur temps pour les poussins 1^{ère} année
- . 10% du meilleur temps pour les poussins 2^{ème} année

↪ Discussion en fin de saison avec les entraîneurs et la commission sur les cas litigieux pour le maintien dans le groupe poussin 1 et passage en benjamin 1

↪ Poussins Loisir : si avis défavorable des entraîneurs et de la commission

BENJAMINS COMPETITION

- ↪ Une sélection dans le groupe Benjamins Compétition reste valable pour toute la saison.
- ↪ Critères de maintien ou d'accès aux différents groupes :

↪ Passage de Benjamin 1^{ère} année en Benjamin 2^{ème} année : sur la moitié du total des manches des compétitions du circuit Coq de Bronze, être dans les 9% du temps du meilleur de son année d'âge pour les hommes et 7% pour les filles.

↪ Discussion en fin de saison avec les entraîneurs et la commission sur les cas litigieux pour le passage en benjamins 2

↪ Accès au groupe Minimes Compétition : remplir au moins un des 4 critères suivants :

1. avoir été qualifié au Critérium National Benjamins
2. avoir été qualifié à la finale de la Scaraffiotti.

3. être dans les 35 pour les filles, 45 pour les garçons, au classement final du Coq d'Argent
4. être dans les 10 pour les filles, 15 pour les garçons, au classement général Coq de Bronze

↳ Si avis défavorable des entraîneurs et de la commission :

En fin de Benjamin 1^{ère} année -> intégration dans le groupe Loisir.

En fin de Benjamin 2^{ème} année -> intégration dans le groupe Grand Prix

MINIMES COMPETITION

↳ Présence :

- Eté : minimum 80 %.
- Automne / Hiver : minimum 100 %

↳ Critères d'accès en Minimes 2 :

↳ Support de discussion :

Être dans les 30 de son année d'âge sur 3 des 8 épreuves d'un Critérium Régional pour les garçons.

Être dans les 20 de son année d'âge sur 3 des 8 épreuves d'un Critérium Régional pour les filles.

↳ Critères d'accès en Cadets1 Compétition :

Être dans les 30 premiers du classement final Ecureuil d'Or
Avoir une scolarité adaptée: (Pôle France ou Espoir)

↳ Avis des entraîneurs et de la commission ski

↳ Si critères non respectés : intégration en groupe Grand Prix.

CADETS ET JUNIORS

↳ Passage de Cadet 1^{ère} année en Cadet 2^{ème} année :

Avoir une scolarité adaptée : (Pôle France ou espoir)

Ou être dans 2 disciplines dont une technique de son année d'âge:

Inférieur ou égale à la 20^{ème} Françaises pour les filles

Inférieur ou égale au 30^{ème} Français pour les garçons

↳ Passage de Cadet 2^{ème} année en Junior 1^{ère} année :

Avoir une scolarité adaptée : (Pôle France ou espoir)

↳ Passage de Juniors 1^{ère} année en Junior 2^{ème} année :

Etre dans 2 disciplines dont une technique de son année d'âge:

Inférieur ou égale à la 15^{ème} Françaises pour les filles

Inférieur ou égale au 20^{ème} Français pour les garçons

↳ Passage de Juniors 2^{ème} année en Junior 3^{ème} année :

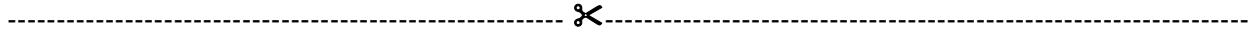
Etre dans 2 disciplines dont une technique de sont année d'âge:
Inférieur ou égale à la 10^{ème} Françaises pour les filles
Inférieur ou égale au 15^{ème} Français pour les garçons

SENIORS

↳ Passage de Juniors 3^{ème} année en Seniors 1^{ère} année :

Etre dans une discipline Forte de sont année d'âge :
Inférieur ou égale à la 3^{ème} Françaises pour les filles
Inférieur ou égale au 5^{ème} Français pour les garçons

Val d'Isère,
le 14 février 2011.



Je soussigné(e) * Mme. * Mr.

Ainsi que (nom de l'athlète)

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Section ski compétition du Club des sports et en acceptent les conditions.

Val d'Isère, le

Signature des Parents,

Signature de l'athlète,